



# AVIS DE COURSE TYPE VOILE LEGERE 2017-2020

# Critérium de Bassin Voile en Pays de Brest Dimanche 15 avril 2018

Lieu : Anse de Bertheaume - Plougonvelin

Autorité organisatrice : Amath Kakikouka

Grade: 5 B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

# 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à
- 3.1.1 tous les bateaux des classes : Optimist coque polyéthylène, Open Bic Mylar, Bic 293 D, Race Board.
- 3.1.2 tous les bateaux : en intersérie dériveurs et catamarans possédant un rating.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la leur pratique de la voile en compétition
  - ou licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant		
Solitaire	10 €		
Double	20 €		
Location cata	25 €		





#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Le dimanche 15 avril 2018 de 09h30 à 11h00.

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure	du	1er	signal	Classe(s)
	d'avertis	sement			
15/04/2018	12h00			toutes	

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de types construits.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans et les windsurfs, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
  - (b) Quand trois à quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

# **10. COMMUNICATION RADIO** [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 11. PRIX

Des prix seront distribués selon le règlement de Voile en Pays de Brest

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

# 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

[indiquer ici coordonnées contact AO: mail, téléphone, adresse postale, site internet].

Pensez à réservez au plus tôt auprès du club :

- Catamarans pour minimes et cadet
- Dériveurs doubles

# ANNEXE ZONE DE COURSE

